



La maman ne veut pas payer le retour de son fils alors que le

Par **vignal**, le **10/05/2011** à **17:03**

Bonjour,
Mon fils a la garde de son fils(10 ans) depuis que sa mère dont il vit déparée depuis 9 ans est partie s'installer à La réunion depuis mars 2010.
Le jugement dit que la mère peut le prendre 6 semaines par an lors des vacances d'été à charge pour de payer le billet d'avion aller et retour
Le premier été elle à payé l'aller et pas le retour
Pour Noel idem
A chaque fois mon fils est obligé de payer afin de pouvoir récupérer son fils, sinon elle est prete à le garder
Que peut il faire? car il ne veut pas privé son fils de sa maman.
Merci pour vos réponses

Par **mimi493**, le **10/05/2011** à **20:17**

S'il a payé c'est qu'il l'a bien voulu.
Il ne paye pas, et à la date où l'enfant doit revenir, s'il ne revient pas, il porte plainte pour non présentation d'enfant et si ça dure, pour soustraction parentale

Par **corimaa**, le **10/05/2011** à **22:48**

Ou il n'envoie pas l'enfant si elle ne peut pas lui presenter les billets aller/retour (meme si elle peut toujours annuler le retour et se faire rembourser mais c'est un coup à tenter)

Par **mimi493**, le **10/05/2011 à 23:07**

[citation]Ou il n'envoie pas l'enfant si elle ne peut pas lui présenter les billets aller/retour
[/citation] ça serait une non présentation d'enfant

Par **vignal**, le **11/05/2011 à 12:04**

Bien sur que nous avons pensé à ne pas lui envoyer si elle ne paie pas le billet aller et retour mais le petit reclame sa mère et pleure, et le papa ne veut pas que plus tard son fils le lui reproche !!
Il y a aussi le risque que si il part elle le garde et même qu'elle l'emmène plus à Madagascar ou là nous ne pourrions plus aller le chercher.
Si il y a non présentation d'enfants se sont les gendarmes qui vont le chercher et qui paie le retour?
Merci pour vos réponses

Par **mimi493**, le **11/05/2011 à 14:00**

La non présentation d'enfant est un délit passible de prison, et vous ne pensez qu'à savoir qui va payer le retour ?

Par **vignal**, le **11/05/2011 à 18:35**

Oui car par 2 fois le père a payé pour éviter que se soit les gendarmes qui viennent le récupérer chez la maman en ce n'est pas la porte à côté (la Réunion)je ne sais pas si vous avez des enfants ou petits enfants mais cela peut être traumatisant de faire intervenir la police et même si plainte est déposée le temps que tout cela soit fait elle a le temps de s'enfuir ailleurs.
Mon fils étant seul a assumer la charge !!et bien oui je m'inquiète de qui pourrai payer le retour!!!!est ce anormale??